



Principes des modes de sélection du collectif slalom 2020

Préambule

Les présents principes serviront de base aux règles de sélection nationale 2020. Attention, les règles de sélection nationale ne constituent pas les règles de sélection olympique qui pour leur part font l'objet d'un document et d'un processus de validation, singuliers passant notamment par la CCSO.

Afin d'éclairer le plus en amont les athlètes, nous avons souhaité publier ces principes de sélection nationale 2020 dès maintenant. **Attention, le présent document n'a pas de portée réglementaire ; seules les règles de sélection nationale 2020 disposent de cette portée.**

Au regard du calendrier de préparation olympique, nous souhaitons cette année dissocier les sélections nationales pour la catégorie U18 de celles des catégories U23 et Senior.

Nos objectifs restent constants :

- Permettre aux meilleurs bateaux français de continuer à progresser pour devenir les leaders internationaux à l'horizon 2020 et 2024 ;
- Sélectionner les bateaux ayant la « plus grande » capacité à remporter des médailles aux Jeux Olympiques de TOKYO 2020 ;
- Préparer la génération « Paris 2024 » ;
- Sélectionner dans les épreuves olympiques, les participants aux compétitions de référence pour 2020.

Propositions pour les courses de sélections U18

Support : le classement national au 23 avril 2020 et la Coupe des Pyrénées de Pau (ICF Ranking), 25 au 26 avril 2020

Accès : les U18 N1 et N2 inscrits à la Coupe des Pyrénées

Mode de classement : le classement national, la manche de qualification (Q1 ou Q2) et la manche de Finale ou de demi-finale seront pris en compte. On retiendra les 2 meilleurs classements sur les 3 (au regard des règles ICF, pour un bateau courant la ½ et la finale, c'est le classement de la finale qui est retenu).

Propositions pour les courses de sélections U23/Seniors 2020

Support : Les courses de sélection française : N1 de Pau du 28 au 29 mars 2020 et N1 de Vaires sur Marne, du 3 au 5 avril 2020, ces deux N1 composant le championnat de France 2020.

Accès : limité à la N1

Mode de classement : sur chacune des 4 courses, les manches de finale (Finale A ou Finale B) seront prises en compte. Les classements seront scratch, en retirant les étrangers du classement. On retiendra les 3 meilleurs classements sur les 4. Les 3 premiers bateaux au classement des courses de sélections seront proposés à la sélection U23.

Propositions pour la prolongation des courses de sélections Olympiques

Supports :

- Courses de sélections françaises : N1 de Pau du 28 au 29 mars 2020 et N1 de Vaires du 3 au 5 avril 2020, ces deux N1 composant le championnat de France 2020.
- Championnats d'Europe de Londres, du 8 au 10 mai 2020

Accès et mode de classement :

- En C1H, les sélections olympiques se joueront aux Championnats d'Europe de Londres, du 8 au 10 mai 2020, entre 3 bateaux : Cédric Joly, Denis Gargaud Chanut, Martin Thomas. Le résultat final de l'épreuve sera pris en compte. Pour le classement, on s'appuiera sur le document de référence « règles de sélections Olympiques » validé par la CCSO.
- En K1H, les sélections olympiques se joueront en 3 temps :
 - o Temps 1 : Boris Neveu est présélectionné pour le Championnat d'Europe 2020 ;
 - o Temps 2 : A l'issue des courses de sélection françaises, les 2 premiers bateaux au classement de ces courses, en sus de Boris Neveu le cas échéant, sont sélectionnés pour les Championnats d'Europe ;
 - o Temps 3 : Les sélections olympiques se joueront aux championnats d'Europe entre Boris Neveu et les 2 athlètes sélectionnés à l'issue des courses de sélections françaises. Pour le classement, on s'appuiera sur le document de référence « règles de sélections Olympiques » validé par la CCSO.
- En C1D,
 - o Si le quota olympique n'est pas obtenu avant les Championnats d'Europe, les 3 premiers bateaux au classement des sélections françaises sont sélectionnés pour les Championnats d'Europe 2020 (condition 3 des règles JO CCSO). Le bateau qui décroche le quota (le mieux classé) sera proposé à la sélection olympique
 - o Si le quota olympique est obtenu, la vainqueur des courses de sélection française sera proposée à la sélection olympique. On s'appuiera sur le document de référence « règles de sélections Olympiques » validé par la CCSO.
- En K1D, la vainqueur des courses de sélections françaises sera proposée à la sélection olympique. Pour le classement, on s'appuiera sur le document de référence « règles de sélections Olympiques » validé par la CCSO.

Les modalités de sélection sur les autres échéances internationales seront détaillées dans le document « Règles de sélection nationale 2020 ».